

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021, à la Salle du conseil municipal, à compter de 18 h 30 sous la présidence de madame Chantal Thibault, mairesse, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers suivants :

Maurice Mercier  
Noël Beulé  
Yvon Charette  
Luc Richard  
Robert Paquin  
Jean-François Baril

Madame Cindy Paquin directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente.

**2021-12-289            Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**2021-12-290            Autorisation de signature pour tous actes et documents de la Municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et unanimement d'autoriser la mairesse Chantal Thibault a signé tous actes et documents pour la municipalité.

Adoptée

**2021-12-291            Appui – demande d'exclusion**

Considérant que la demande vise le lotissement et l'aliénation ainsi que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie de 161 911.8 mètres carrés correspondant au lot 5 766 154;

Considérant que le lot 5 766 154 est situé dans l'affectation agroforestière au schéma d'aménagement et de développement de la MRC et est constitué d'un milieu boisé, sans potentiel acéricole;

Considérant que le lot 5 766 154 est composé de sols de type 7, n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent;

Considérant que le lot 5 766 154 est contigu à un secteur de demande recevable, dont une décision favorable a permis le développement résidentiel;

Considérant que cette demande s'inscrit en continuité du développement résidentiel existant afin de permettre la construction en deuxième rangée;

Considérant que la municipalité est favorable à la continuité du développement résidentiel sur la rue des Pionniers;

Considérant que la municipalité souhaite rentabiliser ses coûts d'entretien de la rue des Pionniers;

Considérant que la présente demande d'autorisation ne contrevient pas aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et unanimement résolu d'appuyer la demande d'exclusion de la MRC de la Vallée-de-l'Or, pour Gestions immobilières La Prairie inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-12-292**      **Levée**

À 18h36, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Richard et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

---

Cindy Paquin  
Directrice générale par intérim  
Secrétaire-trésorière

---

Chantal Thibault  
Mairesse